

Le Label Bas-Carbone

- 1 - présentation du Label Bas Carbone
- 2 - son fonctionnement
- 3 - état des lieux des projets labellisés



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

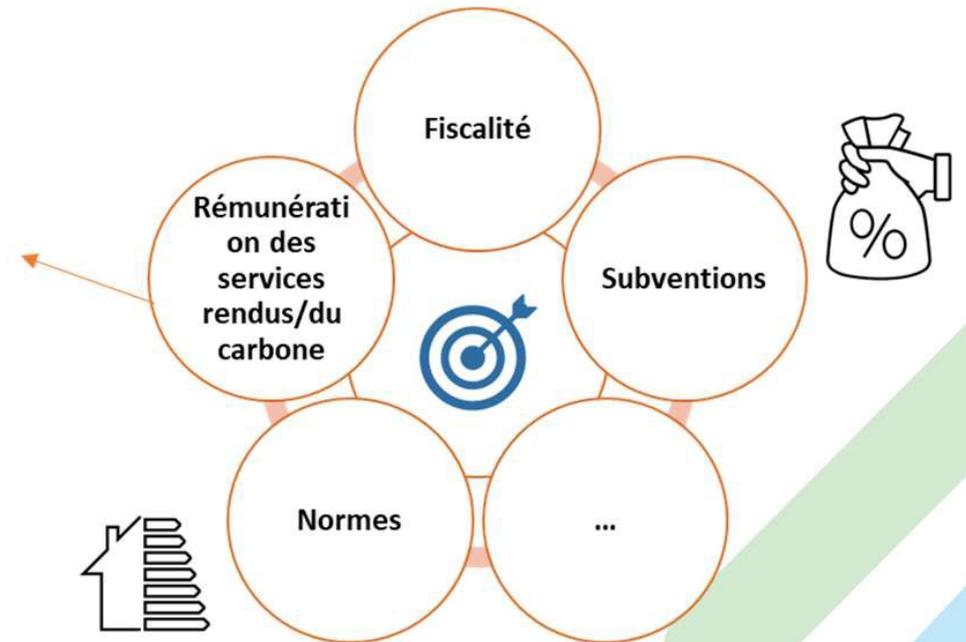
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le label, outil de mise en oeuvre de la transition bas carbone

Le Label bas carbone vise à encourager des pratiques qui permettent d'atténuer le changement climatique :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Augmenter la séquestration de carbone (sols et forêts)

LABEL BAS CARBONE



Déclencher des projets qui vont au-delà de la réglementation et des pratiques usuelles (projets additionnels qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de label)

Certifier la qualité et l'impact de projets :

- évaluer les gains CO2 (réduction ou séquestration)

les **Réductions d'émission directes** : émissions générées par le périmètre du projet ou à la séquestration d'émissions par des puits sur ce périmètre.

les **Réductions d'émission indirectes** : ayant lieu en amont ou en aval du projet (émissions de l'énergie et des matériaux utilisés, production de matière première, transport marchandise...).

- évaluer les co-bénéfices

Les impacts positifs sur l'eau, la biodiversité, l'emploi..

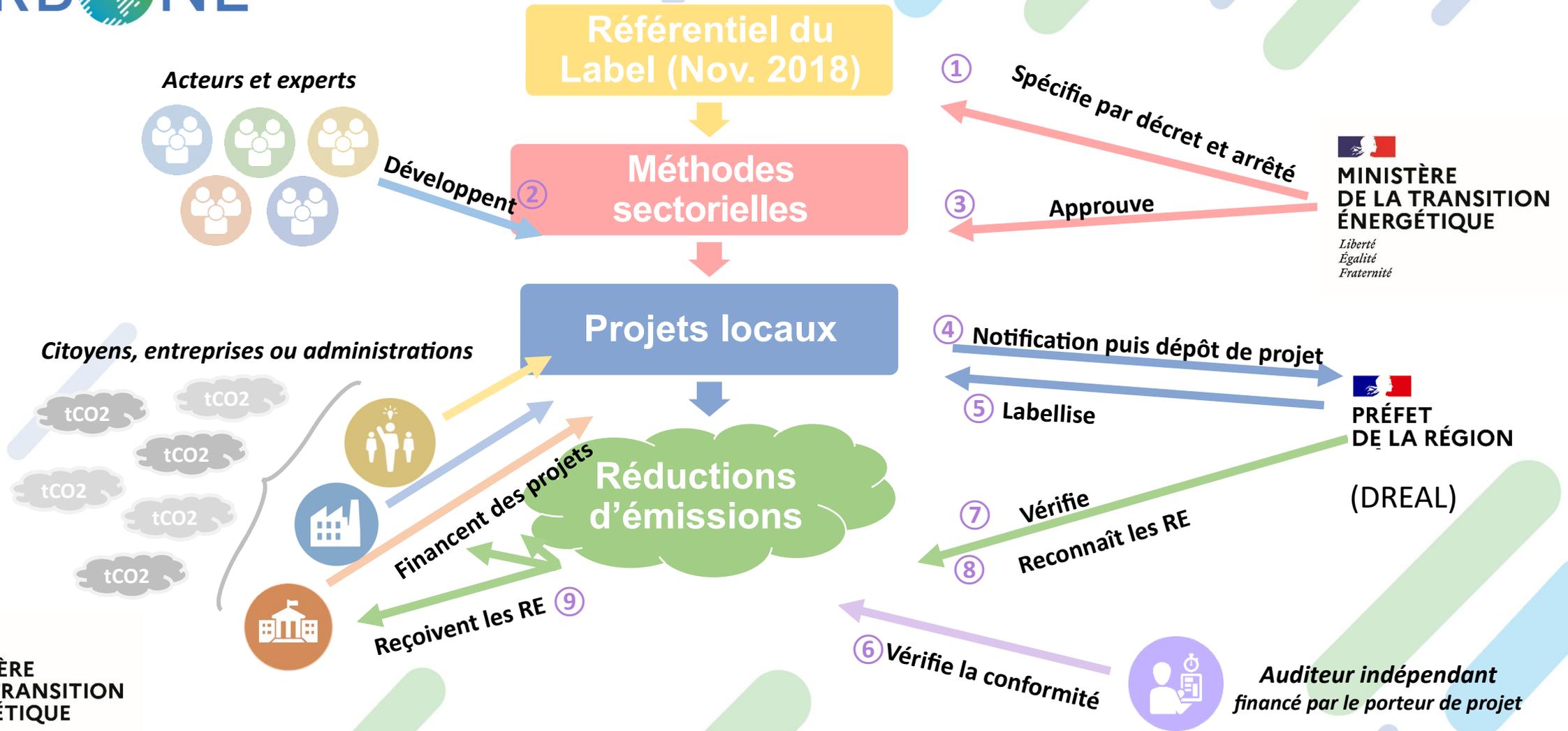
Aider à flécher des financements vers ces projets :

- intérêt croissant pour des projets de décarbonation locaux
- financeurs : collectivités, citoyens, entreprises



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



❖ Le financement de projets est ouvert à tout type de financeurs (public ou privé, local ou étranger) mais les projets doivent impérativement être mis en place en France

LABEL BAS CARBONE

Les méthodes approuvées

11 méthodes agricoles approuvées :



Forêt :

- Boisement
- Reboisement suite à des incendies, tempêtes ou maladies
- Balivage



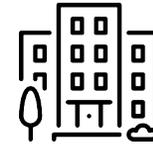
Agriculture :

- Plantation de vergers
- Gestion durable des haies
- CarbonAgri (élevage bovin)
- SOBAC (gestion des intrants)
- ECOMETHANE (alimentation bovine)
- Grandes Cultures



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



• Bâtiments

- Rénovation



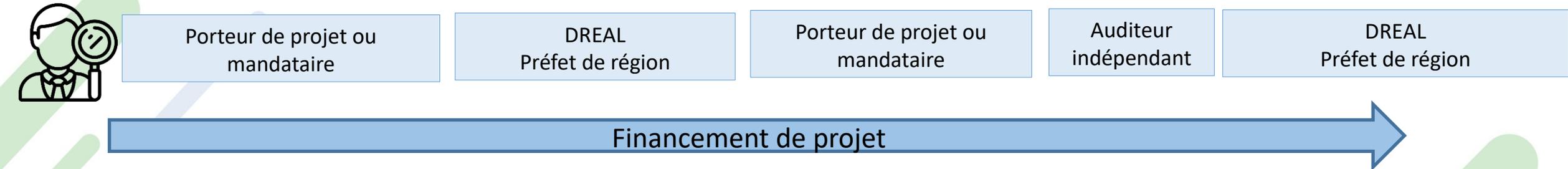
• Transports :

- Tiers-lieux

Des méthodes en révision ou en développement :

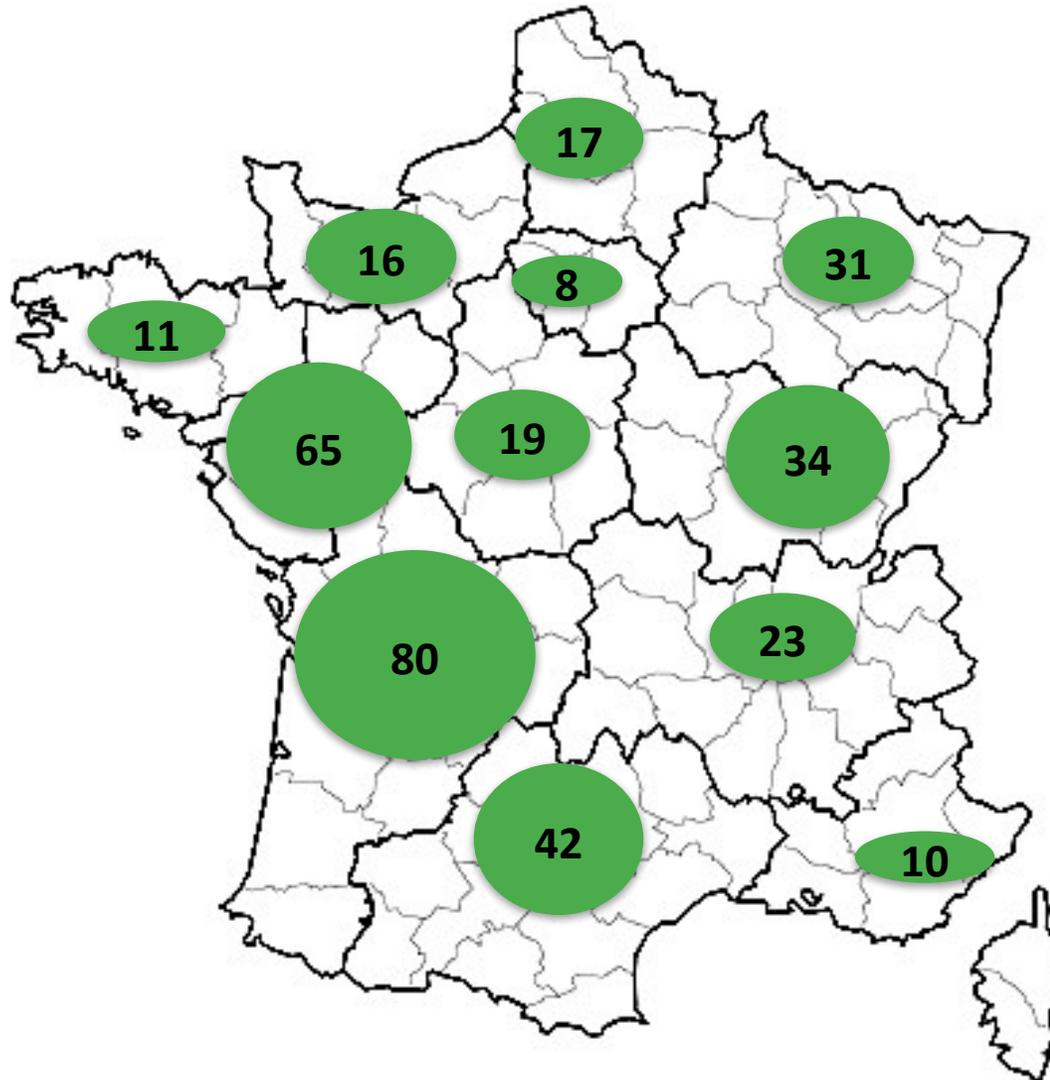


- Révision des méthodes forestières
- Développement d'une méthode sur la protection des herbiers de posidonie
- Développement d'une méthode de valorisation du stockage de carbone longue durée.



- 
- La mise en relation entre financeurs et porteur de projet peut se faire via le **site internet du label bas carbone** qui publie les différents projets sur le site afin que des financeurs puissent choisir un projet à financer et ainsi prendre contact avec le porteur de projet.
 - Une fois le projet financé terminé, le financeurs se voient attribuer les réductions d'émissions.
 - Ces réductions d'émissions ne sont **pas cessibles, il n'y a pas de « marché » d'échange de RE.**

357 projets labellisés
pour 1,4million t_{eq} CO₂



Région	Nombre de projet
Nouvelle Aquitaine	80
Pays de la Loire	65
Occitanie	42
Bourgogne Franche Comté	34
Grand Est	31
Auvergne Rhône Alpes	23
Centre Val de Loire	19
Hauts-de-France	17
Normandie	16
Bretagne	11
PACA	10
Ile de France	8
France	1

NB : le projet France entière comprend un projet collectif réparti sur la France entière, ou alors des projets pour lesquels pour des raisons administratives, la région (dû aux anciens formulaires) n'a pas encore été attribuée.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour voir l'ensemble des **méthodes** approuvées, des **projets validés** et des **tCO₂ financées**

<https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

LABEL BAS CARBONE

Guide pédagogique

Version du 10 Avril 2020


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

Liberté
Égalité
Fraternité



LABEL BAS CARBONE


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Récompenser les acteurs de la lutte contre le changement climatique

Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire*, avec la collaboration de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) et de nombreux partenaires, le label bas-carbone a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

Le label met en place un cadre linéaire et transparent offrant des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il permet ainsi d'accompagner la transition écologique à l'échelon territorial, en récompensant les comportements vertueux allant au-delà des pratiques usuelles. Des collectivités, des entreprises, et même des citoyens, sont prêts à rémunérer des actions

bénéfiques pour le climat sur une base volontaire, par exemple pour compenser leurs émissions résiduelles. Pour s'engager, ces financeurs potentiels souhaitent que la qualité et l'intégrité environnementales des projets soient certifiées. Le label bas-carbone leur offre ces garanties et permet ainsi de diriger des financements vers des projets vertueux pour le climat et l'environnement.

* Décret n° 2018-2043 et arrêté créant un label bas carbone publié le 29 novembre 2018 au Journal officiel.

I4CE INSTITUTE OF CLIMATE ECONOMY

Merci pour votre attention



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*